



Récupérer un studio loué !

Par **Moujick**, le **16/07/2015** à **17:32**

Bonjour,rnj'ai acheté un studio déjà loué. J'ai constamment des soucis avec le locataire qui ne paie pas.rnLe contrat de location signé par l'ancien propriétaire expire en janvier 2016.rnDois-je écrire une lettre en recommandé au locataire (qui ne va pas chercher ses recommandés) pour l'avertir que je ne reconduis pas le bail ?rnQuelles sont les formalités officielles ?rnMerci pour votre réponse.

Par **cocotte1003**, le **16/07/2015** à **19:02**

Bonjour, non inutile d'envoyer une LRAR, allez voir un huissier qui fera le document su congé, le déposera et envisagera une procédure de saisie des impayés si le locataire est solvable, cordialement

Par **Moujick**, le **17/07/2015** à **15:55**

Merci pour votre réponse.